

N° 14 Notissement  
de la Raoue dit  
"Les Blancs Vignes"  
autorisation préfec-  
torale.

Le 21/12/50 -

Le Maire donne connaissance au Conseil 1<sup>er</sup> du projet de notissement, de celui de la Raoue, notissement dit "des Blancs Vignes".

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet l'autorisation de notissement à cet endroit, et lui donne tous pouvoirs à l'effet de mener à bien cette opération, notamment pour la création de l'association syndicale autorisée devant grouper les utilisateurs en vue de l'exécution de la viabilité et l'extension du périmètre constructible avec usage de la procédure d'expropriation si besoin est.